



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil Communautaire**  
**De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Séance du 22 juin 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	33
VOTANTS	45

**CONVOCATION**

Datée	du 15/06/23
Affichée	Du 15/06/23

**OBJET**

**Complexe culturel : avenant  
n° 6 au contrat de maîtrise  
d'œuvre**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 15 juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Gilbert MATELOT a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Nicole MOUGEL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL  
Christian BARBIER a donné pouvoir à François BRIZARD  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Didier PITOU  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO  
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

**Représentés :** Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL

**Absents excusés :** Pascal SUARD  
Maïté GRANDCLÈRE  
Nadège TROUILLET  
Christophe POTTIER  
Virginie VIOLET

**Absents :** Isabelle CLOUCHÉ  
Philippe RONDEL  
Hubert GORET  
Elisabeth JOSSET  
Hervé HAREL

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances indique aux membres du Conseil que, lors de la séance du 31 mars 2022, le Conseil Communautaire a validé le bilan financier prévisionnel du complexe culturel porté à 8 489 847 € HT.

Il précise que lors du Conseil Communautaire du 19 mai 2022, il a été approuvé l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte l'important décalage dans la date de livraison du chantier, dû à la défaillance de l'entreprise en charge du lot Gros-Oeuvre occasionnant un retard de 17 mois (la date de livraison ayant été recalée provisoirement à avril 2023 au lieu du mois de novembre 2021 initialement envisagé).

Il expose que le calendrier du chantier de construction du complexe culturel cinéma-salle de spectacle a été actualisé pour tenir compte de l'avancement du chantier et fixé son échéance définitive. La livraison prévisionnellement prévue à avril 2023 est fixée à juillet 2023.

Le présent avenant n° 6 au marché public de maîtrise d'œuvre a pour objet :

- de prolonger la durée prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre de 3 mois de sorte à prendre en compte le planning recalé, actant une date prévisionnelle de livraison des ouvrages au mois de juillet 2023 ;
- d'intégrer au contrat de maîtrise d'œuvre l'impact financier de cette prolongation de chantier entraînant autant de mois supplémentaires de suivi de chantier pour la mission d'OPC. A ce titre, seule l'entreprise SOENEN COORDINATION à qui la mission d'OPC a été sous-traitée, est concernée par cet avenant pour un montant de 6 375 € HT soit 7 650 € TTC. Le mandataire et les cotraitants de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engagent à ne pas solliciter d'honoraires supplémentaires associés à cette prolongation de délais.

Marché public initial : notifié le 19/09/2012 par la ville de L'Aigle

Avenant n° 1 du 31/10/2012 : transfert à GINGER INGENIERIE, nouveau membre du groupement de maîtrise d'œuvre, la part du marché initialement confiée à la société ISATEG

Avenant n° 2 du 08/02/2019 : cet avenant concerne, entre autres, la cession du marché à la CdC, nouveau maître d'ouvrage de l'opération, afin de tenir compte de la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec la Commune de L'Aigle

Avenant n° 3 du 24/10/2019 : la SHEMA agit en qualité de mandataire, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre, au nom et pour le compte de la CdC

L'avenant n° 4 du 28/11/2019 : il est confié au groupement de maîtrise d'œuvre les missions complémentaires concernant le mobilier/agencement et la signalétique

L'avenant n° 5 avait pour objet :

- de prolonger la durée prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre actant d'une date prévisionnelle de livraison des ouvrages au mois d'avril 2023 ;
- de prolonger l'élément de mission Direction de l'exécution des contrats de Travaux (DET) afin de prendre en compte les mois supplémentaires de suivi de chantier dus à cette prolongation ;
- la prise en compte des éléments de missions complémentaires réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, suite à la défaillance de l'entreprise de gros-œuvre ;
- la prise en compte de l'impact financier de cet avenant d'un montant total de 171 256,67 € HT soit 205 508 € TTC ;
- la modification du mois m0 de référence pour le calcul de la révision sur toutes les situations d'avancement émises à compter de notification du présent avenant.

Suivant les éléments rappelés ci-dessus, le montant global du présent avenant s'élève donc à :

Montant HT :	6 375,00 €
Montant de la TVA au taux de 20% :	1 275,00 €
Montant TTC :	7 650,00 €

Il se décompose comme suit :

- OTEIS, pour la mission d'OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) sous-traité à l'entreprise SOENEN COORDINATION

2 125,00 € HT / mois x 3 mois = 6 375,00 € HT

Nouveau montant du marché : Le prix global et forfaitaire définitif, rémunérant le maître d'œuvre pour l'ensemble du marché, tranche conditionnelle comprise, est arrêté à la somme de :

Montant HT :	928 344,45 €
Montant de la TVA au taux de 20% :	185 668,89 €
Montant TTC :	1 114 013,34 €



- Vu la délibération n° 2022-31-20-076 du 31 mars 2022 validant le bilan financier prévisionnel porté à 8 489 847 € HT pour la construction du complexe culturel, et intégrant déjà les coûts supplémentaires du présent avenant,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-117 du 19 mai 2022 approuvant l'avenant n° 5 au contrat de maîtrise d'oeuvre,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 20 juin 2023,
- Considérant la prolongation de la mission de la maîtrise d'oeuvre d'une durée de 3 mois nécessitant de modifier le marché de maîtrise d'oeuvre,

**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

- **APPROUVE** l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du complexe culturel à L'Aigle prolongeant de 3 mois le contrat de maîtrise d'oeuvre pour un montant de 6 375,00 € HT, portant ainsi le marché de maîtrise d'oeuvre à 928 344,45 € HT, soit 1 114 013,34 € TTC,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la CdC pour cette opération, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier avec le groupement de Maitrise d'oeuvre Archidev mandataire.

Acte reçu en Préfecture le **28 JUIN 2023**  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire **28 JUIN 2023**

Le Président,  
Jean SELLIER



**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.